

Séance du vendredi 30 juin 2017

L'An deux mil dix-sept, le 30 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS.

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS, Monsieur Xavier MARCOLIN,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER

Madame Coralie CHAUVETTE Monsieur Stéphane COLLIN
Madame Nadine GRANDJEAN Monsieur Olivier LEFAUCHEUX
Madame Emilie PINARD

Madame Sandrine Carré a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean
Monsieur Dominique Lelièvre est a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon

A l'ordre du jour :

Elections sénatoriales :

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En vue de l'élection de 3 sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017, la désignation ou l'élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et de leurs suppléants par le conseil municipal, sont fixés selon les modalités suivantes :

Le conseil municipal de Sigloy devra élire 3 délégués et 3 suppléants.

Il sera procédé séparément et, dans l'ordre, à l'élection des délégués, puis à celle des suppléants au scrutin majoritaire à 2 tours.

Le dépôt d'une déclaration de candidature n'est pas une obligation.

Les candidats peuvent se présenter isolément ou en listes complètes ou incomplètes.

Au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est exigée ; au second tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- par l'ancienneté de leur élection (élection au premier tour ou au second tour),
- pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues,
- en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Ce principe s'applique également aux délégués et suppléants appartenant à une même liste.

Au cas où le quorum des conseillers municipaux présents ne serait pas atteint, une nouvelle convocation serait adressée aux conseillers municipaux pour une nouvelle séance le mardi 4 juillet 2017.

Madame BOURGEAIS Patricia, maire, a ouvert la séance,

Madame PRIAN-THOMAS Gabrielle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal,

Le maire

a procédé à l'appel nominal des membres du conseil,

a dénombré dix conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R/133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire (ou son remplaçant) et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :
Monsieur Michel THOUVIGNON et Monsieur Xavier MARCOLIN, les deux plus âgés,
Madame Emilie PINARD et Madame Corale CHAUVETTE, les deux plus jeunes.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

a) nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) nombre de votants :	12
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) nombre de votes blancs	0
e) nombre de suffrages exprimés	12
f) majorité absolue	7

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur Dominique LELIEVRE a été élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS a été élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,
Madame Emilie PINARD a été élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a) nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) nombre de votants :	12
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) nombre de votes blancs	0
e) nombre de suffrages exprimés	12
f) majorité absolue	7

Proclamation de l'élection des suppléants :

Monsieur Stéphane COLLIN a été élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,
Madame Marie-Agnès GARNIER a été élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,
Madame Patricia BOURGEGAIS a été élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame le maire a procédé à l'envoi des résultats en préfecture.

La séance est levée à 21 h 15.